

REGARDS

Les Amap se mettent en mouvement

Par le collectif provisoire du Mouvement interrégional des Amap (Miramap)*.

Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) ont initié, lors de la première rencontre nationale qui s'est déroulée en décembre 2009 à Anneyron, dans la Drôme (1), une structuration qui a abouti le 13 février à la création officielle du Mouvement interrégional des Amap (Miramap) en tant qu'association régie par la loi de 1901. Avec plus de 1 200 Amap en France, nous sommes face à un mouvement d'une grande diversité.

Cette rencontre a permis de montrer que cette diversité était une formidable richesse permettant de bâtir ensemble un grand mouvement citoyen. Beaucoup d'expériences furent détaillées au cours d'ateliers, et les participants ont exprimé le besoin de mutualisation des pratiques et des outils développés par les Amap et leurs réseaux territoriaux. Les thèmes de ces ateliers traitaient de la garantie de l'éthique des Amap, de l'installation et de l'accompagnement des paysans (notamment en termes de foncier agricole), de l'accessibilité aux personnes et de la vie des Amap. Un constat semble maintenant évident : l'Amap n'est pas qu'un panier de légumes, même bios ! Ce concept est un projet de société qui vise le changement par la modification des pratiques quotidiennes de consommation et par une réorientation des modes de production et de distribution : en ce sens, les Amap sont au cœur des alternatives en agriculture, dans les politiques territoriales et dans l'économie sociale et solidaire. Cela s'est confirmé avec les interventions des invités aux tables rondes : associations (Terre de liens, Nature et Progrès, Bioconsom'acteurs), syndicat (Confédération paysanne) et élus (régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ce concept original suscite beaucoup d'espoir mais aussi des interrogations. Comment assurer la pérennité du mouvement ? Comment le positionner par rapport à l'agriculture biologique ? Comment s'insère-t-il dans l'économie sociale et solidaire ? Comment être un acteur des politiques publiques locales – et non à la place de – auprès des acteurs agricoles et ruraux ? Comment faciliter le lien entre mondes ruraux, urbains, périurbains ?

Un certain nombre de réponses ont été apportées dans les différents ateliers de la rencontre, qui ont permis de préparer collectivement, pendant deux mois, la

première mouture de ce que devrait être le collectif national. En effet, le mouvement a été mis face à un défi audacieux : est-il possible de se rassembler pour construire ensemble un mouvement interrégional ? **Ce fut le thème du débat principal**, qui porta sur la structuration et le fonctionnement du mouvement. Il est apparu comme une nécessité de créer un réseau national autour du socle commun du Miramap (2) proposé préalablement à la rencontre et du texte fondateur de la charte des Amap, qui sont les éléments fédérateurs du mouvement. Ensuite, plusieurs orientations ont été données : la forte volonté d'ouverture à tous les acteurs des Amap (dans toute leur diversité, voire leurs divergences), l'exigence de transparence et de démocratie, d'autonomie et de responsabilité, la réaffirmation du principe de subsidiarité,

selon lequel les décisions se prennent aux échelons les plus pertinents, ainsi que le soutien à l'émergence des réseaux territoriaux ont été identifiés comme des piliers du mouvement.

L'association Miramap, que les participants ont à l'unanimité décidé de créer, se propose de rassembler tous les producteurs et consom'acteurs en Amap, ainsi que tous les réseaux constitués sur différents territoires adhérant à son document fondateur, le « socle commun », et qui souhaitent porter les valeurs de la Charte. Son objet sera de renforcer la cohésion des Amap à travers le partage d'une éthique commune, de mutualiser la richesse des expériences, des pratiques et des outils développés, les réseaux territoriaux, et de faire la promotion des Amap au niveau national. Le Miramap participera à des initiatives visant à développer, en France, une agriculture respectueuse de l'homme et de son environnement, des circuits courts de proximité et une consommation responsable. Le Miramap devra assurer une représentation équitable entre paysans et consom'acteurs, entre régions et enfin entre Amap et réseaux d'Amap.

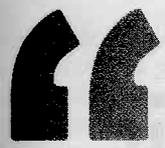
(1) Cette rencontre a réuni cent vingt participants, notamment des paysans et consom'acteurs en Amap venus de dix-sept des vingt-deux régions de France métropolitaine, des élus, des chercheurs et responsables d'organisations partenaires.

(2) Le document de référence du Miramap est téléchargeable sur www.miramap.org.

* Angélique Berthollier, Léo Coutellec, Marc Alphandery, Jérôme Dehondt, Juan Villar, Élisabeth Carbonne, Didier Loufrani, Pierre Besse, Stéphanie Cabantous, Pierre Couronné, Rémi Top.



Une réunion de Pomme d'Amap, à Ivry-sur-Seine (94). DR



Le pari des systèmes participatifs



**LÉO
COUTELLEC,
MARC
ALPHANDERY
ET JÉRÔME
DEHOND**
Administrateurs
d'Alliance PEC
Rhône-Alpes,
d'Alliance
Provence
et d'Amap-
Île-de-France.

Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) se présentent comme une alternative pertinente pour promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et développer une économie équitable. Leur développement exponentiel confère aujourd'hui aux acteurs, notamment aux réseaux territoriaux, une grande responsabilité pour garantir une éthique dans ces associations. Il faut une responsabilité politique pour continuer à faire de ce mouvement un levier citoyen efficace sur le long terme vers une réorientation du paysage agricole, une responsabilité légale pour mettre en œuvre les moyens nécessaires respectant les principes de la charte des Amap. Deux questions s'imposent alors : que veut dire s'engager pour une agriculture paysanne, biologique, citoyenne et solidaire ? Comment garantir de façon horizontale et transparente cet engagement ?

Les Amap soutiennent un modèle de souveraineté alimentaire qui incite les producteurs à orienter leurs pratiques vers une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement soutenable. En cela, elles sont les héritières de deux grandes familles d'alternatives en agriculture. L'agriculture paysanne est née d'une visée émancipatrice du métier d'agriculteur, permet à un maximum de paysans de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle se traduit par une approche globale de l'exploitation (agronomique, économique, écologique et sociale), se définit par une charte et s'évalue par un « diagnostic d'agriculture paysanne ». L'autre famille est l'agriculture biologique. Par la garantie de pratiques agrobiologiques et par l'interdiction qu'elle impose dans son cahier des charges d'utiliser des produits chimiques de synthèse, elle vise à préserver les potentiels agronomiques du sol et des plantes (fertilisation naturelle des sols, utilisation de matière organique et d'espèces animales et végétales adaptées aux territoires...). Elle vise aussi à fournir des produits de qualité (propriétés organoleptiques, apports nutritionnels). Ces deux agricultures sont des repères

Plusieurs réseaux d'Amap expérimentent des garanties susceptibles de pérenniser un engagement pour une agriculture paysanne, biologique, citoyenne et solidaire.

pour les Amap. Le pari audacieux est de faire converger ces deux familles dans une même démarche de progrès, sans en faire des préalables. Les Amap permettent de revenir aux fondamentaux de l'agriculture biologique, évitant ainsi ses récentes dérives industrielles et commerciales, et de promouvoir une agriculture paysanne locale et innovante. **L'Amap encourage une agriculture** citoyenne qui tient compte des conséquences sociales, économiques et environnementales générées par les actes d'achats (et donc de production). Elle prône un partenariat solidaire

visant à plus d'équité économique (« prix juste », à la fois rémunérateur pour le paysan et accessible au plus grand nombre) et sociale (maintien du tissu rural et périurbain, mixité sociale). En ce sens, elle s'inscrit pleinement dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire en favorisant la création d'emplois pérennes. **La force des Amap** est de permettre le co-changement des paysans et des consommateurs en partenariat pour une amélioration des pratiques. En ce sens, plusieurs réseaux régionaux (Alliance PEC Rhône-Alpes, Alliance Provence, Amap-IDF) expérimentent les systèmes participatifs de garantie (SPG) pour accompagner le respect de la charte. Promues par La Fédération internationale des mouvements pour l'agriculture biologique (IFOAM) et par Nature et Progrès en France, les SPG défendent des valeurs de transparence, de coopération, de solidarité, d'engagement, de démarche de progrès et d'autonomie. Ce sont des outils pédagogiques qui instaurent et entretiennent la confiance, et permettent le partage des savoirs et savoir-faire au sein d'un collectif. L'idée n'est pas de se substituer au partenariat direct paysans-consommateurs. Bien au contraire, les SPG permettent de valoriser ce lien direct au travers de la garantie d'une éthique commune.

Retour aux sources du Teikei

Le mouvement amapien se réfère au Teikei japonais, signifiant « engagement de collaboration ». Il a accompagné au Japon le développement de l'agriculture biologique avec un esprit d'entraide et de coopération. C'est en 1978 que Teruo Ichiraku, initiateur du mouvement, présente les dix principes du Teikei. L'un d'eux souligne l'importance de liens fraternels entre les producteurs et les consommateurs, qui ne soient pas du type d'une relation commerciale : la rémunération est alors la récompense qui revient aux producteurs pour leur engagement accompli (1). Parmi les autres principes figurent l'effort de consentement mutuel favorisant la rencontre et l'échange, la définition d'un prix de nature à rémunérer l'activité, la nécessité pour chaque membre d'assumer une responsabilité partagée et la persévérance pour un progrès évolutif. En effet, ces principes décrivent un idéal vers lequel il faut tendre, ce qui ne doit pas empêcher de

commencer à faire quelque chose ensemble. Il semble aujourd'hui intéressant de se replonger dans ces préceptes fondateurs et de voir l'évolution du mouvement au Japon. Marquée par une moindre implication des consommateurs liée aux changements de mode de vie, elle a vu un fort développement des coopératives et des achats par Internet. Tous les deux ans, a lieu un colloque international réunissant les mouvements de partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs. Organisé par le réseau Urgenci (<http://www.urgenci.net/>), il a lieu cette année à Kobé, au Japon, et sera l'occasion pour la délégation amapienne de découvrir les Teikei les plus anciens et les plus représentatifs, et de rencontrer des acteurs venus des cinq continents et de vingt pays.

— T. B.

(1) Lire *L'Agriculture participative*, sous la direction d'Hiroko Amemiya, Presses universitaires de Rennes, 2007.